

Québec, le 7 mars 2013

Monsieur Guy Nolet
Directeur général
Ville d'Amos
182, 1^{re} Rue Est
Amos (Québec) J9T 2G1

Objet : Attestation d'officialisation

Monsieur,

Nous désirons vous informer que la Commission de toponymie, lors de sa réunion tenue le 13 février 2013, a étudié votre requête portant sur le changement du nom **Rivière Harricana** pour **Fleuve Harricana**, changement qui serait fait dans le cadre du centenaire de votre ville en 2014.

Comme l'un des principes de base en toponymie est de favoriser les noms en usage et leur stabilité, la Commission s'est donc déclarée défavorable au changement de l'appellation **Rivière Harricana** pour **Fleuve Harricana**.

Toutefois, la Commission pourrait accompagner votre ville dans la recherche d'un projet toponymique pour commémorer son centenaire. En effet, une gamme de projets intéressants et mobilisateurs, axés sur la mise en valeur de l'identité locale par la toponymie, apparaissent tout à fait possibles. À cet effet, nous vous invitons à communiquer avec monsieur Marc Richard, au 418 644-4505.

Nous profitons de l'occasion pour vous assurer de la plus entière collaboration de la Commission dans ce projet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le secrétaire,

Original signé

André Gagnon

AG/FC



Commission de toponymie

Bordereau d'inscription

Numéro : OF-12.574

Responsable : Lavoie, Jean-Luc

Documents annexés : - Analyse

<u>Date</u>	<u>Présentation</u>	<u>Décision</u>	<u>Suite au BI</u>	<u>Numéro</u>
2013-02-13	2013-02-13			

Objet : Demande de changement du nom « Rivière Harricana » pour « Fleuve Harricana ».

Région administrative : Abitibi-Témiscamingue

MRC : Abitibi

Territoire de localisation : 88055 V Amos

Latitude : 48°34'00" Longitude : 78°07'00" Feuille : 32D/09

Origine de la demande :

Amos V, 88055

Analyse de la question :

La Ville d'Amos nous a fait parvenir une lettre nous demandant s'il était envisageable de changer le nom « Rivière Harricana » pour « Fleuve Harricana ».

Recommandation :

Nous recommandons d'attribuer le statut d'avis défavorable au nom « Fleuve Harricana ».

Statut décidé	VD
Entités toponymiques	1
Total	1

Nombre total de toponymes ou d'odonymes examinés : 2

Décision : Approuvé

Commentaire : IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ

de ne pas désofficialiser le nom « Rivière Harricana » et de donner un avis défavorable sur l'appellation « Fleuve Harricana ». Il faudra écrire à la Ville d'Amos que la Commission peut l'accompagner pour trouver une autre façon de commémorer son centenaire dans la toponymie.

Il est aussi décidé de poursuivre l'étude sur l'attribution du type d'entité « fleuve » à certaines rivières du Québec. Il conviendra d'impliquer le milieu universitaire et de consulter aussi l'Office québécois de la langue sur la définition du mot « fleuve ».

Bordereau d'inscription

<u>Numéro</u>	<u>No séq.</u>	<u>Toponyme</u>	<u>-----Statut-----</u>		<u>Code ling.</u>	<u>Forme norm.</u>	<u>Qual. Usage</u>	<u>Qual. info.</u>	<u>Type orig.</u>
			<u>actuel</u>	<u>proposé</u>					
*** Harricana, Rivière (Rivière; 50°56'01" 79°31'05"; 32L/13; Baie-James M, 99060)									
1.0	27 973	Harricana, Rivière	ON	SO	30		33	33	IG

- 1- Champ note
- 2- Commentaire au requérant
- 3- Note pour le Web
- 4- Notice pour le Web
- 5- Analyse de la question

Mot algonquin signifiant « rivière aux biscuits ». * Dictionnaire des rivières et des lacs de la province de Québec, 1925, page 69. * Cartes régionales : numéro 12-Ouest, 1950, numéro 8-Ouest et Est, et toutes les cartes de cette région, dont la section 68 N-E. * Litho. Mistawak Lake, 1957-07-31. * Brouillon La Motte, 1960-03-17, item 24. * Après une consultation, il semblerait que la signification de ce toponyme serait « biscuit ». Au début du siècle, il y aurait eu un moulin où l'on faisait des biscuits près de cette rivière. Voir la lettre au dossier. Enquête GLA 1981. * En usage. Enquête MLA 1982-07. * Titre des cartes suivantes : 32 E/10-200-0202 et 32 L/13-200-0202 du ministère des Ressources naturelles, à l'échelle de 1 : 20 000. CMI 1998-10. * Nom imprimé sur les cartes suivantes : de la région d'Abitibi, 1911, département des Terres et Forêts du Québec, sous la forme « R. Harricana »; *Comtés d'Abitibi et de Témiscamingue*, 1929, ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, sous la même forme; régionale numéro 12, feuillet 2, *Témiscamingue et Abitibi*, 1932, ministère des Terres et Forêts, sous la forme « Riv. Harricana ». EAL-CRH 2001-07. * Nom imprimé, sous la forme « RIVIÈRE HARRICANA », sur la carte régionale *Territoires d'Abitibi et de Mistassini*, numéro 12, feuillet 1, ministère des terres et forêts, de la Chasse et de la Pêche, 1941. DDF 2004-05. * Nom imprimé, sous la forme « R. Harricana », sur les cartes régionales *Témiscamingue et Abitibi*, numéro 8-Ouest, ministère des Terres et Forêts, 1942, 1944 et 1949 (sous la forme « Riv. Harricana »). DDF 2004-06, TIH 2005-06. * Nom imprimé, sous la forme « Riv. Harricana », sur les cartes régionales *Témiscamingue et Abitibi*, numéro 8-Est, ministère des Terres et Forêts, 1942, 1944 et 1949. DDF 2004-08, TIH 2005-06. * Nom imprimé, sous la forme « RIVIÈRE HARRICANA », sur la carte régionale *Territoires d'Abitibi et de Mistassini*, numéro 12-Ouest, département des Terres et Forêts, Québec, 1950. TIH 2005-06. * Les coordonnées sont prises à la frontière Québec-Ontario. La longitude était 79°32'. CMI 2008-02. * Forme relevée sur la carte du canton de Bapst, 1959. Forme relevée sur les cartes du canton de Béarn, 1921 et 1928. CMI 2008-07. * Forme relevée sur la carte du canton de Dalquier, 1926. CMI 2008-09. * Forme relevée sur la carte du canton de Duvernay, 1926. Forme relevée sur la carte du canton de Figueray, 1926. Forme relevée sur la carte du canton de Gaudet, 1959. Forme relevée sur la carte du canton de Glandelet, 1948. Forme relevée sur la carte du canton de Joutel, 1970 et du canton de La Martinière, 1959. Forme relevée sur la carte du canton de Lanouiller, 1959. Forme relevée sur la carte du canton de Maizerets, 1948, révisée en 1962. Forme relevée sur la carte du canton de Miniac, 1924. Forme relevée sur la carte du canton de Montgolfier, 1961. CMI 2008-10. * Forme relevée sur la carte du canton de Poirier, 1948. CMI 2008-11. * Forme relevée sur la carte du canton de Sauvé, 1959, révisée en 1962. CMI 2008-11. * Forme relevée sur la carte du canton de Valrennes, 1959. CMI

Bordereau d'inscription

Numéro No séq. Toponyme

----Statut----
actuel proposé Code ling. Forme norm. Usage Qual. info. Type orig.

1- Champ note

2- Commentaire au requérant

3- Note pour le Web

4- Notice pour le Web

5- Analyse de la question

2008-11. * Dans une lettre datée du 24 septembre 2012, M. Guy Nolet, directeur général d'Amos, nous avise que le comité organisateur des activités du centenaire de la ville a eu comme idée de changer le nom **Rivière Harricana** pour **Fleuve Harricana**. Avant d'entreprendre des démarches, comme recruter des bénévoles afin de monter un dossier à nous présenter, M. Nolet désire savoir si une telle demande est recevable ou non. Un avis défavorable est donné pour les raisons suivantes: dans un premier temps, le toponyme est consacré par l'usage, avec l'élément générique **Rivière**. La référence à l'usage courant est un critère de choix fondamental en toponymie. Dans un deuxième temps, **Rivière Harricana** ne pose pas de problèmes en soi justifiant sa modification. Enfin, si nous recommandons à la Commission de modifier le nom dans le sens que la Ville le demande, et que la Commission donnait suite à notre recommandation, nous pourrions nous attendre à recevoir d'autres demandes similaires à celle d'Amos, pour des raisons ne justifiant pas la modification d'un nom qui ne pose aucun problème. HEL 2012-11. *

3- La rivière Harricana descend sur 483 km depuis les hautes-terres d'Abitibi, traversant en Ontario, 40 km avant son embouchure dans la baie de Hannah, échanture de la baie James. Cet important cours d'eau draine un bassin de 29 267 km², dont 20 % est situé en Ontario. Prenant naissance dans les lacs Blouin, De Montigny et Lemoine, la rivière suit d'abord un tracé jalonné par plusieurs plans d'eau dont les lacs La Motte, Malartic, Figuery et Obalski. C'est dans ce milieu que sont nés Amos, ville forestière, Val-d'Or, ville minière, de même que de nombreux villages agricoles établis le long de la vallée de l'Harricana. Un débit considérable et un relief calme ont fait de la rivière Harricana une route fluviale très fréquentée, d'abord par les Algonquins, ensuite par les entrepreneurs forestiers et miniers ainsi que par les colons venus s'établir dans la région à partir du début du XX^e siècle. Riche en poissons, ce cours d'eau sillonne ensuite une forêt giboyeuse qui diminue graduellement pour faire face à de nombreux marécages à l'approche de son embouchure. Le nom de la rivière avait été attribué vers 1910 au village qui est devenu la ville d'Amos, à cause de sa position sur la rivière; on l'orthographiait alors **Harricanaw**. Certaines sources affirment que ce nom est d'origine algonquine et signifie « rivière aux biscuits ». D'autres orthographes sont par ailleurs relevées et ont une incidence sur la signification du nom : **anâkona** (algonquin), **uhnahkoonah** (ojibway) et **ayukoona'w** (cri). Le terme *biscuit* désigne une sorte de pain dur qui se conserve très longtemps, fort apprécié autrefois des troupes et des voyageurs. Les appellations **Hannah Bay River** et **Washahow River** ont également eu cours. Des cartes anciennes indiquent une partie de son tracé mais c'est la carte de 1801, réalisée par Alexander Mackenzie, qui localise l'ensemble du tracé de la rivière pour la première fois et l'identifie par le

exposant

Bordereau d'inscription

<u>Numéro</u>	<u>No séq.</u>	<u>Toponyme</u>	<u>-----Statut-----</u>		<u>Code ling.</u>	<u>Forme norm.</u>	<u>Usage</u>	<u>Qual. info.</u>	<u>Type orig.</u>
			<u>actuel</u>	<u>proposé</u>					
1.1	417 623	Harricana, Fleuve (Fleuve)	IN	VD	30				

1- Champ note

2- Commentaire au requérant

3- Note pour le Web

4- Notice pour le Web

5- Analyse de la question

nom **Harricanaw**. En 1835, sur la carte de Bradford, on retrouve la forme actuelle, **Harricana**. Une enquête toponymique locale a révélé que les Algonquins emploient aussi le nom **Inikana**, qui se traduit par « route fluviale ». Un segment de la rivière a également été dénommé **Wajaha Sibi**, ce qui signifie « rivière à la baie », sans doute par allusion à la baie James, où se trouve son embouchure.

Dans une lettre datée du 24 septembre 2012, M. Guy Nolet, directeur général d'Amos, nous avise que le comité organisateur des activités du centenaire de la ville a eu comme idée de changer le nom **Rivière Harricana** pour **Fleuve Harricana**. Avant d'entreprendre des démarches, comme recruter des bénévoles afin de monter un dossier à nous présenter, M. Nolet désire savoir si une telle demande est recevable ou non. Un avis défavorable est donné pour les raisons suivantes: dans un premier temps, le toponyme est consacré par l'usage, avec l'élément générique **Rivière**. La référence à l'usage courant est un critère de choix fondamental en toponymie. Dans un deuxième temps, **Rivière Harricana** ne pose pas de problèmes en soi justifiant sa modification. Enfin, si nous recommandons à la Commission de modifier le nom dans le sens que la Ville le demande, et que la Commission donnait suite à notre recommandation, nous pourrions nous attendre à recevoir d'autres demandes similaires à celle d'Amos, pour des raisons ne justifiant pas la modification d'un nom qui ne pose aucun problème. HEL 2012-11. * Lors de la réunion du 15 novembre 2012, la décision a été reportée. Une nouvelle recommandation d'avis défavorable sera présentée lors de la réunion du 14 février 2013. JLL 2013-01. *

5- Voir l'annexe 1

Bordereau OF-12.574

Objet : Demande de changement du nom **Rivière Harricana** pour **Fleuve Harricana**

Réunion du jeudi 14 février 2013

Commission de toponymie

**Liste des noms à étudier
à la réunion du jeudi 14 février 2013**

Nord-du-Québec			
Territoire de localisation	Nom à étudier	Commentaires	Origine et signification
Baie-James Municipalité	Harricana, Rivière Déjà officiel Harricana, Fleuve Émettre un avis défavorable	Voir l'annexe 1	<p>La rivière Harricana descend sur 483 km depuis les hautes-terres d'Abitibi, traversant en Ontario, 40 km avant son embouchure dans la baie de Hannah, échancrure de la baie James. Cet important cours d'eau draine un bassin de 29 267 km², dont 20 % est situé en Ontario. Prenant naissance dans les lacs Blouin, De Montigny et Lemoine, la rivière suit d'abord un tracé jalonné par plusieurs plans d'eau dont les lacs La Motte, Malartic, Figuery et Obalski. C'est dans ce milieu que sont nés Amos, ville forestière, Val-d'Or, ville minière, de même que de nombreux villages agricoles établis le long de la vallée de l'Harricana. Un débit considérable et un relief calme ont fait de la rivière Harricana une route fluviale très fréquentée, d'abord par les Algonquins, ensuite par les entrepreneurs forestiers et miniers ainsi que par les colons venus s'établir dans la région à partir du début du XXe siècle. Riche en poissons, ce cours d'eau sillonne ensuite une forêt giboyeuse qui diminue graduellement pour faire face à de nombreux marécages à l'approche de son embouchure. Le nom de la rivière avait été attribué vers 1910 au village qui est devenu la ville d'Amos, à cause de sa position sur la rivière; on l'orthographiait alors Harricanaw. Certaines sources affirment que ce nom est d'origine algonquine et signifie « rivière aux biscuits ». D'autres orthographes sont par ailleurs relevées et ont une incidence sur la signification du nom : anâkona (algonquin), uhnahkoonah (ojibway) et ayukoona'w (cri). Le terme <i>biscuit</i> désigne une sorte de pain dur qui se conserve très longtemps, fort apprécié autrefois des troupes et des voyageurs. Les appellations Hannah Bay River et Washahow River ont également eu cours. Des cartes anciennes indiquent une partie de son tracé mais c'est la carte de 1801, réalisée par Alexander Mackenzie, qui localise l'ensemble du tracé de la rivière pour la première fois et l'identifie par le nom Harricanaw. En 1835, sur la carte de Bradford, on retrouve la forme actuelle, Harricana. Une enquête toponymique locale a révélé que les Algonquins emploient aussi le nom Inikana, qui se traduit par « route fluviale ». Un segment de la rivière a également été dénommé Wajaha Sibi, ce qui signifie « rivière à la baie », sans doute par allusion à la baie James, où se trouve son embouchure.</p>

Annexe 1

Analyse de la question

Dans une lettre datée du 24 septembre 2012, M. Guy Nolet, directeur général de la Ville d'Amos, nous avise que, pour souligner le centenaire de la ville, en 2014, le comité organisateur a eu l'idée de changer le nom **Rivière Harricana** pour **Fleuve Harricana**. Ce comité a obtenu l'appui de l'Organisme du bassin-versant Abitibi-Jamésie ainsi que du député d'Abitibi-Ouest à l'Assemblée nationale, M. François Gendron, et de la députée fédérale d'Abitibi-Témiscamingue, Mme Christine Moore. Avant d'entreprendre des démarches pour présenter un dossier plus étoffé, M. Nolet désire savoir si une telle demande est recevable ou non.

Nous ne pouvons pas recommander le changement du nom **Rivière Harricana** pour **Fleuve Harricana**.

Dans un premier temps, le toponyme est consacré par l'usage avec l'élément générique **Rivière**, et ce depuis plus de 100 ans. Notamment, on le relève dans le *Rapport du ministre des Terres et forêts de la Province de Québec* de 1908, ainsi que sur une carte de canton produite en 1912. Aujourd'hui encore, l'usage du nom **Rivière Harricana** est omniprésent. On le reconnaît sur les cartes routières, dans les ouvrages et sur le Web. La référence à l'usage courant est un critère de choix fondamental en toponymie. Dans un deuxième temps, **Rivière Harricana** ne pose pas de problèmes en soi; donc, rien ne nous apparaît justifier sa modification.

En outre, si nous recommandons à la Commission de modifier le nom comme la Ville le demande, nous pourrions nous attendre à recevoir d'autres demandes municipales similaires à celle d'Amos. Nous recommandons donc d'émettre un avis défavorable pour le nom **Fleuve Harricana**.

On peut par contre s'interroger sur le type d'entité du cours d'eau en question (voir l'annexe 2 concernant les définitions du terme *fleuve*). Le toponyme **Rivière Harricana** est-il le nom d'un fleuve davantage que d'une rivière? Si on en vient à la conclusion que le cours d'eau est un fleuve, il est possible de modifier son type d'entité sans changer le nom en usage, mais à ce moment-là, il faudrait faire de même pour toutes les autres rivières du Québec qui possèdent les caractéristiques d'un fleuve. Nous avons dressé un tableau comprenant les 16 rivières les plus importantes du Québec qui pourraient correspondre à la description d'un fleuve (voir l'annexe 3). On remarque que la rivière Harricana arrive au 10^e rang. Si on applique le changement de type d'entité à la rivière Harricana, il faudrait logiquement le faire aussi pour toutes les rivières qui la précèdent dans le classement.

Nous comptons effectuer une consultation auprès d'universitaires du Québec afin qu'ils nous accompagnent pour déterminer les critères de sélection nous permettant de désigner les cours d'eau québécois qui pourraient être des fleuves, indépendamment des noms qu'ils portent.

Enfin, la Commission pourrait accompagner la Ville d'Amos dans une célébration toponymique de son centenaire, autrement qu'en modifiant le nom de la rivière Harricana ou d'un autre toponyme consacré par l'usage. Une gamme de projets intéressants et mobilisateurs, axés sur la mise en valeur de l'identité locale par la toponymie, apparaissent en effet tout à fait possibles.

Annexe 2

Définitions du terme *fleuve* selon différents ouvrages

- **Commission de toponymie - Office québécois de la langue française, 1998**

Cours d'eau important qui se jette dans la mer.

- **BRUNET, Roger. *Les Mots de la géographie, dictionnaire critique*, Montpellier-Paris, La Documentation Française, 520 p.**

Sens large : cours d'eau. Sens strict : cours d'eau débouchant directement sur une mer ou un océan. Les fleuves jouent un rôle majeur dans les circulations terrestres, directement ou par les commodités qu'offre au transport leur vallée; ils contribuent à fixer des frontières.

- ***Le nouveau petit Robert : dictionnaire alphabétique en analogique de la langue française*, Texte remanié et amplifié sous la direction de Josette Rey-Debove et d'Alain Rey, Nouv. Éd. Mise à jour et augmentée, Paris, Dictionnaires Le Robert, 2002, 2949 p.**

Grande rivière (remarquable par le nombre de ses affluents, l'importance de son débit, la longueur de son cours); lorsqu'elle aboutit à la mer.

- **LÉVY, Jacques. *Dictionnaire de la géographie*, Paris, Éditions Belin, 2003, 1034 p.**

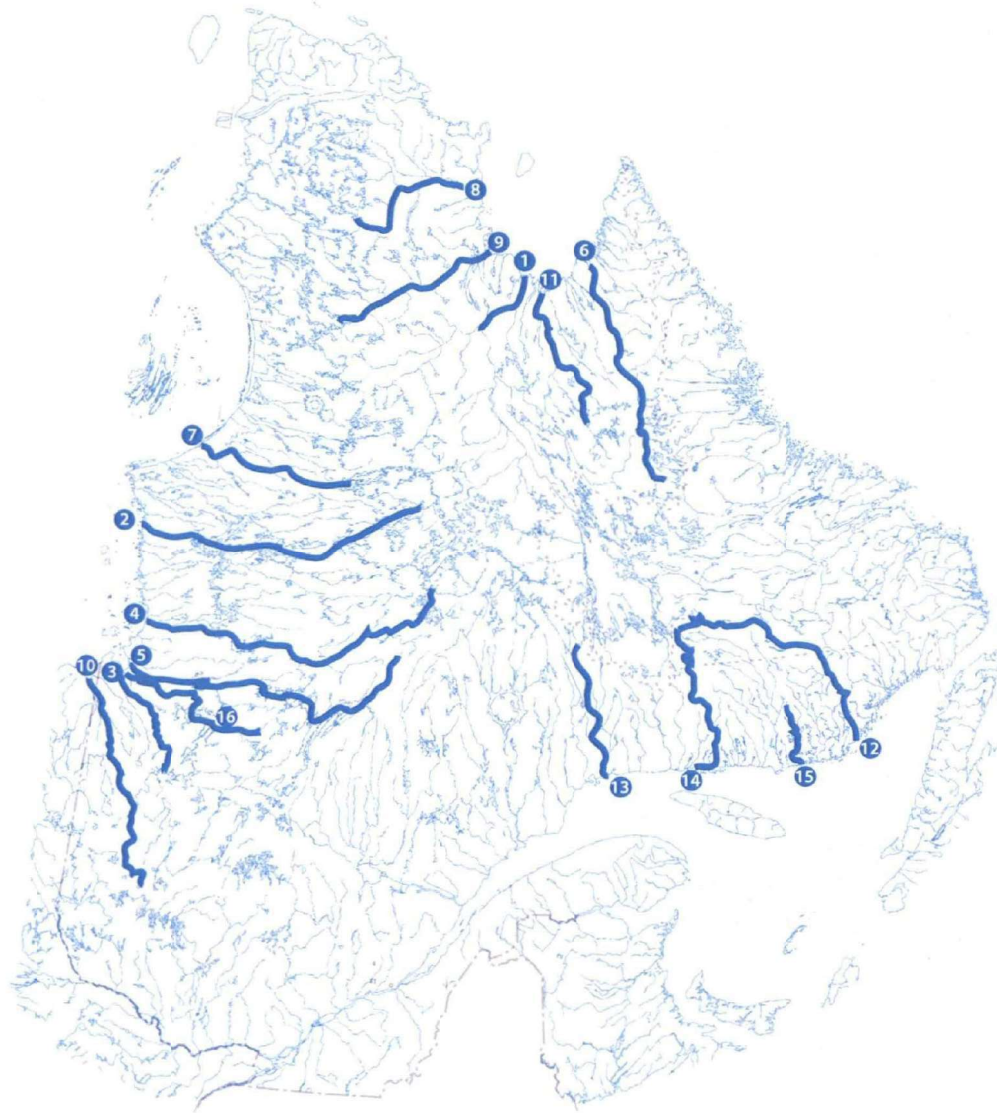
Cours d'eau se jetant dans la mer. Unité hydrographique de grande taille (longueur, largeur) et de fort débit.

- **GEORGE, Pierre. *Dictionnaire de la géographie*, 8^e édition mise à jour, Paris, Presses universitaires de France**

Cours d'eau important collectant les eaux de nombreux affluents et qui se jette dans la mer. Les fleuves présentent souvent un régime complexe.

Annexe 3

Principales rivières du Québec qui correspondent à la description d'un fleuve



#	Nom	Débit moy. m ³ /s	Long. (km)	Bassin-versant
1	Koksoak, Rivière	2800	140	Baie d'Ungava
2	Grande Rivière, La	1690	895	Baie James/Baie d'Hudson
3	Nottoway, Rivière	1175	776	Baie James/Baie d'Hudson
4	Eastmain, Rivière	930	756	Baie James/Baie d'Hudson
5	Rupert, Rivière	890	764	Baie James/Baie d'Hudson
6	George, Rivière	868	581	Baie d'Ungava
7	Baleine, Grande rivière de la	630	726	Baie James/Baie d'Hudson
8	Arnaud, Rivière	617	377	Baie d'Ungava
9	Feuilles, Rivière aux	590	480	Baie d'Ungava
10	Harricana, Rivière	570	533	Baie James/Baie d'Hudson
11	Baleine, Rivière à la	542	429	Baie d'Ungava
12	Petit Mécatina, Rivière du	510	547	Golfe du Saint-Laurent
13	Moisie, Rivière	490	410	Golfe du Saint-Laurent
14	Romaine, Rivière	390	496	Golfe du Saint-Laurent
15	Mingan, Rivière	353	405	Golfe du Saint-Laurent
16	Broadback, Rivière	350	450	Baie James/Baie d'Hudson
	Saint-Laurent, Fleuve	12 600	1197	Golfe du Saint-Laurent

Autres rivières importantes

Nom	Débit moy. m ³ /s	Long. (km)	Bassin versant
Outaouais, Rivière des	1950	1271	Fleuve Saint-Laurent
Saguenay, Rivière	1750	160	Fleuve Saint-Laurent
Canipiscou, Rivière	1335	390	Rivière Koksoak
Manicouagan, Rivière	1020	200	Fleuve Saint-Laurent
Saint-Maurice, Rivière	730	563	Fleuve Saint-Laurent
Mélèzes, Rivière aux	613	272	Rivière Koksoak



●
Direction générale

182, 1^{re} Rue Est
Amos (Québec) J9T 2G1
Téléphone : 819 732-3254
Télécopieur : 819 732-9675

www.ville.amos.qc.ca



Le 24 septembre 2012

Monsieur Jacques Fortin
Directeur général
Commission de toponymie du Québec
750, boul. Charest Est, rez-de-chaussée
Québec (Québec) G1K 9M1

Objet : Reconnaissance de la rivière Harricana comme fleuve

Monsieur,

L'année 2014 marquera le 100^e anniversaire de la ville d'Amos. À cette occasion, le comité organisateur croit que la reconnaissance de la rivière Harricana comme **fleuve** serait un bel héritage pour notre population et pour les générations futures.

À priori, cette demande visant à modifier le nom de « rivière Harricana » par celui de « **fleuve** Harricana » nous semble plus difficile à être acceptée, et ce, pour des motifs historique, culturel, géographique, nautique, naturel, etc., mais peut-être n'est-ce qu'une perception qui nous habite.

Bref, avant d'entreprendre des démarches plus officielles voire de demander à des bénévoles de préparer un argumentaire complet, je me demandais s'il n'était pas possible d'avoir une opinion de votre Commission à savoir si une belle demande était recevable ou non.

Je crois qu'en étant transparent au début du processus, cela éviterait de créer toutes attentes ou frustrations inutiles.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec le soussigné ou, en mon absence, avec Mme Josée Banville, directrice, Service de l'urbanisme, en composant dans les deux cas, le numéro 819 732-3254.

Dans l'attente de vos nouvelles, je vous prie de recevoir, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le directeur général,

Original signé

GN/sl

Guy Nolet, CRIA

p. j. Texte provenant de Wikipédia, *rivière Harricana*;
Lettre de M. André Talbot, président des Fêtes du 100^e d'Amos

51° 10' 00" N 79° 47' 30" W (carte)

Rivière Harricana

La **rivière Harricana** est un fleuve (dit "fleuve" car le cours se jette dans la mer) dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, au Québec, et la deuxième plus longue voie navigable au Canada (170 km de voie navigable).

Sommaire

- Géographie
 - Affluents principaux
 - Villes traversées
- Histoire
- Toponymie
- Notes et références

Géographie

Elle prend sa source dans les lacs Blouin, De Montigny, Lemoine et Mourier, près de Val-d'Or, et se jette dans la Baie James quelque 553 kilomètres plus au nord.

Affluents principaux

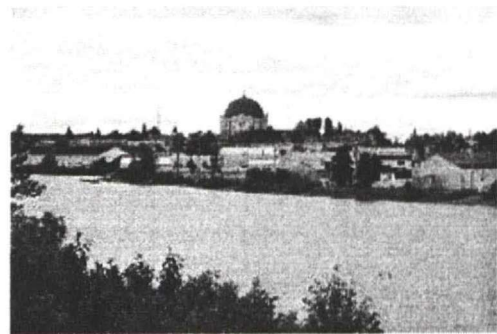
- Rivière Plamondon
- Rivière Turgeon
- Rivière Samson

Villes traversées

- Saint-Mathieu-d'Harricana
- Amos

Histoire

Rivière Harricana



Caractéristiques

Longueur	553 km
Bassin	29 300 km ²
Bassin collecteur	Baie d'Hudson
Débit moyen	570 m ³ ·s ⁻¹
Régime	Régime nival

Cours

Se jette dans	Baie James
----------------------	------------

Géographie

Pays traversés	Canada
-----------------------	--------

En tant qu'affluent de la baie James, et donc de la baie d'Hudson, la rivière Harricana et son bassin sont la propriété de la Compagnie de la Baie d'Hudson jusqu'à l'achat par le Canada en 1869. Le territoire est officiellement annexé à la province de Québec en 1898 et les efforts de colonisation peuvent commencer.

En 1906, Henry O'Sullivan explore les bords de l'Harricana et en 1908, les premiers camps s'établissent sur les berges de la rivière à la hauteur des rapides. Il s'agit de camps d'approvisionnement pour la construction d'un chemin de fer transcontinental. Quelques années plus tard, en 1910, les premiers colons arrivent et fondent la ville d'Amos en 1912 à l'endroit où le chemin de fer croise la rivière.

Autrefois se faisait de la drave (Flottage du bois) sur l'Harricana, et la rivière servait aussi à faire le transport de ressources jusqu'à Val-d'Or (bois, dynamite, main d'œuvre), là où les mines commençaient à ouvrir. Il fut un temps où la rivière foisonnait d'embarcations, un vrai petit port en pleine forêt boréale. Plusieurs de ces embarcations ont d'ailleurs été coulées au fond de la rivière quand on n'en eut plus besoin. ^[réf. nécessaire] C'est le cas du SS Siscoe qui, plein de ses 165 boîtes de dynamite, gît toujours sous le pont de fer auprès de plusieurs autres épaves.

Le bassin entourant l'Harricana est très intéressant pour les plaisanciers de la région, qui bénéficient d'un réseau de lacs et rivières remarquable. Il est possible de rejoindre plusieurs municipalités de la région seulement par la voie nautique.

Toponymie

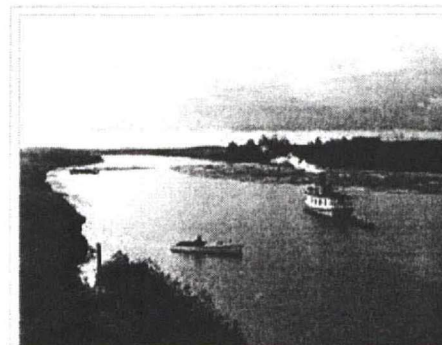
Le nom d'origine de la rivière Harricana est "Nanikana". Mais les missionnaires de l'époque apprenaient la langue algonquine au son et déformèrent ce mot pour en faire le mot "Harricana". L'expression algonquine Nanikana prend tout son sens lorsqu'on nous explique qu'elle signifie "La voie principale"¹.

Notes et références

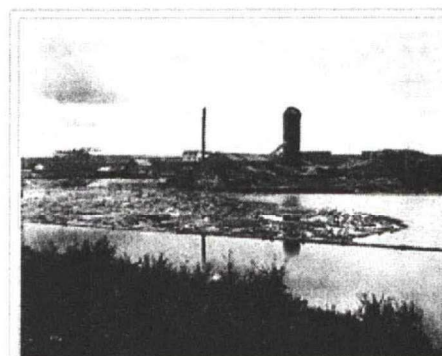
- Commission de toponymie du Québec (http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/ToposWeb/fiche.aspx?no_seq=27973)

Ce document provient de « http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Rivière_Harricana&oldid=81935311 ».

Dernière modification de cette page le 15 août 2012 à 17:15.



La rivière Harricana à Amos, 1916



Scierie de la rivière Harricana, 1916

Droit d'auteur : les textes sont disponibles sous licence Creative Commons paternité partage à l'identique ; d'autres conditions peuvent s'appliquer. Voyez les conditions d'utilisation pour plus de détails, ainsi que les crédits graphiques. En cas de réutilisation des textes de cette page, voyez comment citer les auteurs et mentionner la licence.

Wikipedia® est une marque déposée de la Wikimedia Foundation, Inc., organisation de bienfaisance régie par le paragraphe 501(c)(3) du code fiscal des États-Unis.



Amos, le 4 juillet 2012

Monsieur Ulrick Chérubin
Monsieur Guy Nolet
Ville d'Amos
182, 1^{re} rue Est
Amos (Québec) J9T 2G1

Objet : Reconnaissance de la rivière Harricana comme fleuve

Messieurs,

Comme vous le savez, le Comité organisateur des Fêtes du 100^e a pour mission de faire du 100^e anniversaire de la ville d'Amos un événement des plus mémorables en organisant une programmation d'envergure pour tous et, conjointement avec la Ville d'Amos, procéder à la réalisation de legs communautaires.

Au printemps dernier, nous avons entrepris une première cueillette d'informations auprès de l'organisme de Bassin Versant Abitibi-Jamésie (OBVAT) afin de vérifier si la rivière Harricana possédait les caractéristiques nécessaires pour être reconnue comme un fleuve. Après avoir effectué des recherches, l'OBVAT confirme que la rivière répond bel et bien aux caractéristiques d'un fleuve et serait prêt à fournir un argumentaire justificatif à cet effet. Outre l'OBVAT, la députée Néo-Démocrate en Abitibi-Témiscamingue, madame Christine Moore, et le député d'Abitibi-Ouest, monsieur François Gendron, ont également démontré leur appui à cette démarche.

Nous croyons que la reconnaissance de la rivière Harricana comme fleuve serait un bel héritage pour la population et pour les générations futures. L'inauguration du Fleuve Harricana pendant les festivités du centenaire viendrait ajouter un élément de fierté de la communauté pour ce magnifique cours d'eau qui traverse une seule ville, notre ville.

Suite à une résolution du CA des Fêtes du 100^e, nous demandons l'appui du conseil de ville afin que la ville d'Amos poursuive les démarches, considérant qu'elle possède des ressources humaines ayant les compétences pour mener à terme ce projet.

Nous sommes convaincus que cette reconnaissance permettrait de faire rayonner la ville d'Amos et sa collectivité au-delà des frontières. Ce changement de dénomination aurait sans doute d'importantes retombées touristiques et économiques et permettrait de se remémorer les festivités du centenaire.

En vous remerciant à l'avance,

Original signé

André Talbot, président
Fêtes du 100^e d'Amos

c.c L'organisme de Bassin Versant Abitibi-Jamésie

c.c Christine Moore, députée Néo-Démocrate en Abitibi-Témiscamingue

c.c François Gendron, député d'Abitibi-Ouest

c.c. Yvan Rose, vice-président des Fêtes du 100^e d'Amos et personne ressource pour ce dossier